

*La Maison-Dieu*, 224, 2000/4, 87-106

Goffredo BOSELLI

## ÉVALUATION DE LA CONCÉLÉBRATION DANS LE MONDE MONASTIQUE

### *But et caractéristiques de l'enquête*

LA REVUE *LITURGIE*, publiée par la Commission Francophone Cistercienne, dans le numéro du mois d'août 1996, a lancé une enquête qui visait à évaluer l'état de la pratique de la concélébration eucharistique dans les monastères et, en même temps, à vérifier dans ces communautés l'écho du débat en cours au niveau théologique sur ce rite<sup>1</sup>. Vingt-quatre monastères ont répondu à l'enquête, dont vingt et un de France, un de Belgique, un du Canada et un du Cameroun. Quinze appartiennent à l'Ordre Cistercien de la Stricte Observance, huit à l'Ordre Bénédictin et un au Carmel ; on compte quinze communautés masculines et neuf féminines. Un bon nombre des réponses au questionnaire est le résultat d'une rencontre communautaire, soit de toute la communauté, soit de la seule équipe liturgique. Nombreuses sont aussi les réponses individuelles, en certains cas extrêmement réfléchies et développées.

1. Pour mieux saisir les réponses fournies, on a reproduit en fin de cet article les questions posées.

Afin de bien saisir la valeur de cette enquête, les résultats ont été soumis à l'examen d'un spécialiste de la science statistique. Il en résulte que, du point de vue *quantitatif*, les vingt-quatre réponses font du résultat de l'enquête ce qu'il est techniquement convenu d'appeler un « échantillon représentatif ». Du point de vue *qualitatif*, on peut le qualifier de la même manière, car la plupart des réponses proviennent des monastères parmi les plus importants et représentatifs de France, y compris ceux qui furent choisis comme lieux d'expérimentation du nouveau rite de la concélébration, avant sa promulgation officielle en 1965.

Avant de passer à l'analyse des réponses, il ne nous semble pas sans intérêt de mentionner quelques réactions immédiates provoquées par l'enquête. Si la plupart expriment leur gratitude à ceux qui l'ont lancée, avec l'espoir d'en avoir bientôt les résultats, d'autres observent : « La première réaction du groupe a été de recevoir ce questionnaire comme de l'extérieur et comme quelque chose qui ne le concernait pas vraiment »<sup>2</sup>. Une communauté féminine note : « Nous évaluons hautement la concélébration redécouverte par le Concile... Pourquoi déjà tout démolir ? »<sup>3</sup>. On manifeste aussi une crainte : « Il faudrait faire attention aussi à ce que cette enquête ne fasse pas le jeu des traditionalistes »<sup>4</sup>.

### Analyse des réponses

#### *Rite suivi, modifications, adaptations et fréquence de la concélébration*

Tous ont répondu affirmativement à la première question concernant la pratique habituelle de la concélébration

2. Doc. 12, 6 ; toutes les réponses au questionnaire ont été classées et numérotées par document et page, de sorte que l'indication « doc. 12, 6 », est à lire : document 12 à la page 6. Tout le dossier est conservé par la rédaction de la revue *Liturgie*.

3. Doc. 7, 4.

4. Doc. 12, 6.

selon le rite officiel en vigueur depuis 1965. À peu près la moitié des communautés atteste n'avoir pas introduit de changements ou d'adaptations significatives. Là où des modifications sont faites, ce sont, en règle générale, de simples adaptations imposées par les caractéristiques architecturales des églises ou par des exigences spécifiques de la communauté. Parmi les exemples d'adaptation, il nous semble important d'en signaler un qui, plutôt qu'une adaptation du rite, est un choix précis de la valeur accordée à la concélébration. Dans un monastère, le nombre des concélébrants est établi sur la base du « degré des célébrations... Fêtes et mémoires : le président entre seul avec l'acolyte ; fêtes, dimanches et solennités : le président entre avec trois concélébrants en étole ; grandes solennités : le président entre avec huit autres concélébrants en chasuble... Là aussi [pour la prière eucharistique] il y a des variantes selon le degré des célébrations. Aux fêtes, dimanches, et solennités, entre deux et huit concélébrants montent à l'autel pour la prière eucharistique, selon l'importance des fêtes et le nombre des prêtres nécessaires pour donner la communion. Dans les grandes solennités, le père Abbé et huit concélébrants en chasuble ont des sièges au sanctuaire, derrière l'autel, et y demeurent durant toute la célébration »<sup>5</sup>. À la fin sont données les raisons du choix : « Le motif est l'exiguïté du sanctuaire qui ne peut contenir tous les prêtres concélébrants, mais aussi le souci de ne pas couper la communauté entre prêtres et non-prêtres durant la prière eucharistique »<sup>6</sup>.

Tous les monastères masculins attestent la pratique quotidienne de la concélébration. La situation est différente dans les communautés féminines où la concélébration est occasionnelle, liée à la présence d'un ou plusieurs prêtres, « le plus souvent – relève une réponse – autour de l'évêque, liée à des temps forts de la vie communautaire (professions solennelles, élections et décès) »<sup>7</sup>.

5. Doc. 12, 13.

6. *Ibid.*

7. Doc. 5, 1.

À cause du lien que l'histoire de la réforme liturgique de Vatican II pose entre concélébration et pratique des célébrations individuelles, le questionnaire comprenait aussi une question sur la fréquence des eucharisties célébrées en l'absence de fidèles, ce que l'on appelle les « messes privées ». Dans la quasi-totalité des monastères qui ont répondu à l'enquête, il n'y a jamais, ou alors de façon extraordinaire (tel le jour de la commémoration des défunts, le 2 novembre, par exemple), de célébration de « messes privées ». Dans les quatre communautés où des « messes privées » sont célébrées chaque jour, cela concerne un petit nombre de membres, lesquels en tout cas « ne refusent pas de concélébrer, en particulier le jour où cela s'impose »<sup>8</sup>. Un seul monastère atteste que « chaque matin plusieurs messes privées sont célébrées, pour des raisons diverses : fatigue (la concélébration demande plus d'immobilité)... goût personnel »<sup>9</sup>. En marge de la question des « messes privées », dans un groupe d'échange, « plusieurs anciens notent qu'ils ont désormais du mal à célébrer seuls, l'aspect communautaire, c'est-à-dire ecclésial, a pris une place primordiale »<sup>10</sup>. Cependant, selon un moine presbytre âgé, « la volonté de souligner l'expression communautaire de la liturgie, qui est la richesse de nos célébrations festives, a fait perdre aux prêtres le sens du mystère célébré, au point de ne plus être capables de célébrer avec peu ou sans fidèles, à la façon des chartreux »<sup>11</sup>.

### *Évaluation de la concélébration par les moines ordonnés*

Les moines ordonnés ont été sollicités à exprimer une évaluation de la concélébration : la considèrent-ils comme un lieu privilégié d'expression et d'exercice de leur ministère, ou bien rencontrent-ils des difficultés ? En général, les

8 Doc. 23, 3.

9. Doc. 14, 1.

10. Doc. 25, 4.

11. Doc. 25, 4.

moines ordonnés évaluent positivement et même très positivement la pratique de la concélébration eucharistique : « satisfait » est l'adjectif qui revient avec le plus d'insistance. Une réponse parmi d'autres : « Les moines prêtres, unanimement, sont très heureux de la concélébration quotidienne en laquelle se vit et se refait chaque jour la communion fraternelle »<sup>12</sup>. Un moine écrit : « Elle est une grâce de Dieu et cela nous peinerait de la voir remise en cause »<sup>13</sup>. Très singulière est cette indication d'un bienfait de notre rite : « La solution de la concélébration permet de gagner une bonne demi-heure chaque jour pour la prière personnelle »<sup>14</sup>.

À côté de l'évaluation positive, une minorité observe des difficultés de diverses natures. Un monastère explique, de cette manière, la raison du manque d'unanimité dans l'appréciation du rite de la concélébration de la part des moines ordonnés : « Si personne ne souhaite revenir au temps des "messes privées", c'est plus sur le mode de concélébrer que les avis divergent. Pour certains, la concélébration devient une "ascèse" dès lors qu'il y a si peu "à faire"... d'où la question posée de la concélébration "sacramentelle"... pourquoi ne pas être avec les frères ? » Dans d'autres réponses sont évoqués aussi « le péril de l'automatisme »<sup>15</sup> et le danger de « l'habitude »<sup>16</sup>.

En ce qui concerne la seconde partie de la question, (la concélébration est-elle un lieu privilégié du ministère, et des difficultés subsistent-elles sur ce point ?), la plupart voient dans la concélébration un lieu privilégié d'expression et d'exercice du presbytérat. Dans un certain nombre de réponses, on préfère cependant définir ce rite comme « le lieu *normal* d'expression du ministère du moine prêtre »<sup>17</sup>. Néanmoins, d'autres réponses se montrent d'un avis contraire ; un moine se demande : « Lieu privilégié de

12. Doc. 22, 3.

13. Doc. 19, 6.

14. Doc. 24, 13.

15. Doc. 1, 17.

16. *Ibid.*

17. Doc. 23, 3 ; l'italique est dans le texte.

18. Doc. 22, 3.

19. Doc. 12, 2.

20. Doc. 12, 4.

21. Doc. 22, 4.

mon ministère ? Je ne sais pas. Je ne cherche pas à exercer mon ministère quand je participe à une concélébration, je viens seulement célébrer l'eucharistie que célèbre l'Église, et je le fais en ma qualité de prêtre »<sup>18</sup>. Un autre moine ordonné, après avoir avoué ne s'être jamais avisé de la question, note : « Cette question est liée, il me semble, au problème de l'ordination des moines. Personnellement, j'ai vécu l'ordination, il y a cinquante ans, comme ordination "*ad missam*"... Si aujourd'hui le prêtre n'est plus d'abord l'homme de la messe, si personnellement je me perçois comme ordonné "*ad missam*" (et "*ad missam privatam*"), je vois moins comment j'exercerais un ministère en concélébrant à la messe conventuelle. Par contre, si le Père Abbé me demande de présider l'Eucharistie, d'annoncer la Parole de Dieu dans l'homélie, oui, il y a ministère sacerdotal »<sup>19</sup>. Dans une autre réponse, on lit : « Expression et exercice d'un ministère ? Question ambiguë. Elle présuppose que le moine prêtre a un ministère à exercer dans le monastère en qualité de prêtre. Même s'il lui est demandé, selon les nécessités, de célébrer, c'est plus comme un service que comme « expression et exercice d'un ministère »<sup>20</sup>.

D'autres réponses s'accordent à souligner un autre genre de difficulté, celle liée aux avantages ou aux inconvénients qui dérivent du fait de présider une célébration eucharistique ou bien de la concélébrer. Un moine ordonné en 1985 constate : « Alors que présider la messe requiert un investissement fort, la concélébrer permet de la vivre plus intérieurement, plus paisiblement. Le président doit conduire et porter la prière de l'assemblée ; le concélébrant, déchargé de ce souci, peut se laisser porter et vivre le mystère de façon très épurée, très intérieure et en même temps au sein d'une assemblée. La concélébration réunit donc les avantages de la célébration privée et de la célébration communautaire »<sup>21</sup>. Sur la même ligne, on affirme : « Bien sûr

18. Doc. 25, 3.

19. Doc. 12, 2.

20. Doc. 12, 4.

21. Doc. 25, 4.

l'exercice du ministère presbytéral est plus pleinement vécu lorsque le prêtre préside l'Eucharistie, mais c'est peut-être là surtout une réalité psychologique. Quand on concélébre, on est davantage présent à l'Eucharistie »<sup>22</sup>. Un autre moine ajoute : « Le signe du sacerdoce ministériel est moins prenant et moins perceptible pour le prêtre concélébrant que lorsqu'il préside la concélébration ou est le seul prêtre à célébrer »<sup>23</sup>. Il y a aussi ceux qui évoquent le risque d'une certaine passivité pour le concélébrant : « Il n'a aucun souci, ni préparation matérielle, ni souci d'annoncer la Parole (ce qui fait partie intégrante de la célébration). Passivité qui peut aller jusqu'au sommeil »<sup>24</sup>.

### *Évaluation de la concélébration par les moines laïcs et les moniales*

La plupart des moines laïcs estiment la pratique de la concélébration « positive » et « bonne ». Les bienfaits d'une eucharistie communautaire sont mis en lumière avec force : « la concélébration, c'est mieux que les messes privées »<sup>25</sup>. Pour un frère, la concélébration « est un moment privilégié pour rassembler prêtre et laïcs »<sup>26</sup>. Le sens et la valeur de la concélébration quotidienne sont si évidents que l'équipe liturgique d'un monastère affirme : « Nous n'imaginons pas d'autres pratiques ! »<sup>27</sup>. La concélébration est aussi très bien appréciée dans toutes les communautés de moniales qui ont répondu à l'enquête : « Nous aimons la concélébration – remarque un monastère féminin – car elle met l'accent sur l'unité du sacerdoce, la beauté du rite eucharistique, sa force et sa solennité »<sup>28</sup>. D'autres

22. Doc. 12, 6.

23. Doc. 25, 4.

24. Doc. 12, 8.

25. Doc. 12, 10.

26. Doc. 24, 13.

27. Doc. 5, 2.

28. Doc. 18, 1.

moniales affirment : « C'est pour nous une pauvreté, lorsque le Père aumônier est seul le dimanche »<sup>29</sup>.

Des moines laïcs relèvent aussi des aspects à leurs yeux problématiques de la pratique actuelle de la concélébration dans les monastères, aspects qu'on peut synthétiser ainsi : le nombre élevé de concélébrants, la fréquence du rite et le risque constant qu'il soit un signe de division. À ces thèmes s'en ajoutent d'autres qui sont considérés comme étroitement liés à la concélébration : le rythme quotidien de l'eucharistie, l'ordination des moines et la question des honoraires de messes. La question la plus évoquée est le nombre des concélébrants. Le rapporteur d'un groupe de partage note qu'un moine laïc se dit « assez bien satisfait » de la pratique de la concélébration dans son monastère, « même s'il se contenterait volontiers d'un seul prêtre »<sup>30</sup>. Dans la réponse d'un autre groupe, on lit : « Pour beaucoup, le rite actuel de la concélébration induit, en raison du nombre de prêtres concélébrants, un déploiement que certains trouvent peu compatible avec les degrés à souligner entre férie, les mémoires, les fêtes, les dimanches et les solennités. Il y a lieu de continuer à chercher »<sup>31</sup>. Un autre rapporteur observe : « Je ne perçois pas de contestation habituellement, alors qu'il y en a quand, lors d'une retraite presbytérale diocésaine, vingt ou trente prêtres séculiers occupent la moitié du chœur »<sup>32</sup>. Une réponse invite à s'approcher de la problématique avec un autre regard ; elle souligne : « le problème du nombre élevé de concélébrants dans nos eucharisties, les dimanches et fêtes, alors qu'il manque de prêtres dans notre diocèse »<sup>33</sup>. Enfin, un frère s'interroge sur la question du rapport entre unité et unicité du signe de la présidence : « Un seul président ? Impossible pour le moment. Mais importance du signe : le signe d'un petit corps avec une grosse tête est mauvais, qu'on le veuille ou non. Les concélébrants dispersés ne

29. Doc. 7, 4.

30. Doc. 12, 6.

31. Doc. 11, 3.

32. Doc. 12, 2.

33. Doc. 12, 4.

font pas signe de la place et du rôle du prêtre. Le jeu liturgique tête-corps est faussé »<sup>34</sup>. D'après un jeune frère étudiant, « il y a trop de concélébrants. C'est un service, pas un droit »<sup>35</sup>.

La fréquence de la concélébration pose aussi problème : « La concélébration quotidienne devient pesante. Je la préférerais mieux les dimanches et jours de fête et pour les rassemblements »<sup>36</sup>. Un autre frère affirme : « Pour moi, la concélébration devrait être réservée pour des occasions extraordinaires. Quotidiennement, je ne vois pas son sens »<sup>37</sup>. La pratique fréquente et quotidienne semble à la longue peser sur l'équilibre de la communauté, par le fait que « la concélébration a tendance à hiérarchiser les moines laïcs et les moines prêtres, et à séparer les moines prêtres et laïcs dans le rite »<sup>38</sup>. On invite aussi « à faire attention à ce qui peut apparaître comme un signe de supériorité : premiers rangs de chaises, communion derrière l'autel, etc. »<sup>39</sup>.

C'est en ces termes que la pratique de la concélébration est mise en rapport avec la fréquence de l'eucharistie et l'ordination des moines au ministère presbytéral. En se référant aux moines laïcs, on constate que « se manifeste chez eux une sensibilité différente de celle des moines prêtres. Ils penseraient volontiers que l'on pourrait mettre en cause la quotidienneté de sa célébration »<sup>40</sup>. Dans une autre réponse, on lit : « Un frère note aussi qu'en réalité, ce qui lui pose problème, c'est la célébration conventuelle quotidienne de l'Eucharistie »<sup>41</sup>. Un frère ramène la concélébration au « problème du ministère presbytéral dans la vie monastique » en posant la question : « Le problème : un monachisme clérical ou non ? Chez nous, il y a un état

34. Doc. 12, 11.

35. Doc. 12, 10.

36. Doc. 25, 4.

37. Doc. 12, 10.

38. Doc. 12, 4.

39. Doc. 12, 11.

40. Doc. 22, 3.

41. Doc. 12, 7.

de fait : beaucoup de prêtres. Trouver les compromis les meilleurs »<sup>42</sup>. Une réponse met en évidence le rapport existant entre la pratique actuelle de la concélébration et la « vocation spécifique de moine » : « Bonne solution pour succéder à la pratique précédente, cependant notre pratique actuelle n'est pas adaptée à notre genre de vie ni à notre vocation spécifique de moine (clerc ou laïc) dans l'Église »<sup>43</sup>. Enfin, un frère soulève la question des « honoraires de messe », une question qui, à son avis, « crée une mentalité ambiguë... trente-cinq messes pour une concélébration ! »<sup>44</sup>.

### *La concélébration, signe de communion ou rite de division ?*

La concélébration est vue unanimement comme un signe de communion ; elle est « un grand moment d'unité pour toute la communauté »<sup>45</sup> et un « signe efficace d'unité »<sup>46</sup>. Il y a aussi un plein accord dans la reconnaissance que la concélébration n'est nullement un rite qui divise les moines laïcs et les moines ordonnés. Il nous semble très éloquent que l'image paulinienne de l'Église-corps de 1 Co 12 revienne plusieurs fois dans les réponses : « Sur le plan de la foi, chacun n'est-il pas heureux d'être ce qu'il est, à sa place, dans l'Église où chacun a son rôle comme dans un corps ? C'est la perte de l'esprit évangélique qui fait donc regarder la concélébration comme signe de division »<sup>47</sup>. Une communauté rappelle la richesse de notre rite, considéré comme image de l'unité dans la différence : « Ce qui favorise et manifeste l'unité d'une communauté lors d'une fonction liturgique, ce n'est pas que tous s'y placent au même rang et y fassent la même chose. On ne fait

42. Doc. 12, 11.

43. Doc. 25, 4.

44. Doc. 12, 11.

45. Doc. 1, 8.

46. Doc. 20, 2.

47. Doc. 12, 7.

pas l'unité en gommant les différences, mais en les articulant harmonieusement... L'Église est une communion hiérarchique, et ce qui exprime le mieux son identité, c'est une assemblée où se manifeste la diversité des ordres et des fonctions »<sup>48</sup>. D'après la réponse qui suit, la concélébration est considérée comme un droit des moines presbytres et comme l'unique forme possible aujourd'hui pour eux de célébrer ensemble l'eucharistie : « On voit mal d'ailleurs comment on pourrait empêcher des prêtres d'exercer leur ministère sans la concélébration. Ou bien faut-il revenir aux messes privées ? »<sup>49</sup>

Un autre point de vue est exprimé de la part de ceux qui invitent à ne pas identifier et réduire le signe de l'unité uniquement au rite de la concélébration : « Je ne crois pas que la concélébration soit l'expression de l'unité de la communauté, c'est l'Eucharistie tout court qui l'exprime et la construit ; la concélébration, elle, veut exprimer l'unité du sacerdoce... Je trouve que, dans les monastères, la fréquence des célébrations communes journalières de l'office construit grandement l'unité de la communauté et relative, de ce fait, le rôle sacramentel de constructeur d'unité de l'Eucharistie »<sup>50</sup>. Un autre moine ajoute : « Même si la concélébration est parfois tout indiquée comme signe de communion... elle me paraît rester secondaire dans le quotidien de la vie d'un moine »<sup>51</sup>.

#### *L'actuelle pratique de la concélébration dans son rapport aux acquis de la théologie contemporaine.*

La quasi-totalité des communautés répond affirmativement, sans rien préciser, à la question relative à la cohérence entre l'actuelle pratique de la concélébration dans les monastères et les plus récentes acquisitions de la théologie

48. Doc. 25, 5.

49. Doc. 12, 7.

50. Doc. 12, 2.

51. Doc. 12, 4.

eucharistique, de l'ecclésiologie et de la théologie des ministères. Un bon nombre ne se juge pas apte à répondre : « Cela est trop calé pour moi »<sup>52</sup>. Une communauté atteste que « l'ensemble ne voit pas l'intérêt de la question »<sup>53</sup> tandis qu'un monastère considère que la question elle-même est ambiguë : « Que signifie "les plus récentes acquisitions" ?... remettent-elle en cause les acquis de Vatican II ? »<sup>54</sup>. D'autres invitent à vivre davantage la concélébration : « Le Concile ayant restauré la concélébration, il faut la vivre de plus en plus profondément. La question semble dire qu'on pourrait en revoir les modalités... Est-ce bien sérieux alors que ce n'est pas une innovation, mais une restauration de ce qui était traditionnel dans les premiers siècles ? »<sup>55</sup> Une réponse particulièrement développée et réfléchie trace la genèse de notre rite : « L'actuelle pratique de la concélébration quotidienne, spécialement dans les monastères, me semble la résultante d'une double influence : l'une pré-conciliaire, l'autre post-conciliaire. La première tient dans la pratique de la messe quotidienne... célébrée, chez les moines, de façon privée. La seconde tient au fait que la réforme liturgique issue de Vatican II prône comme forme typique non la messe "*sine populo*", mais la messe "*cum populo*", dans la ligne de son insistance sur la nature ecclésiale de la liturgie et de son ecclésiologie de communion. La pratique quotidienne de la concélébration permet de satisfaire à ces deux requêtes : célébration quotidienne et communautaire de la messe »<sup>56</sup>.

Évoquer le rapport entre les plus récentes acquisitions théologiques et l'expérience de concélébration signifie pour une communauté qu'« il ne faudrait peut-être pas qu'une assemblée eucharistique célèbre constamment avec un groupe imposant de prêtres pour une poignée de

52. Doc. 25, 5.

53. Doc. 23, 4.

54. Doc. 12, 17.

55. Doc. 23, 4.

56. Doc. 25, 6.

fidèles »<sup>57</sup>. Une moniale répond tout simplement : « En cherchant ensemble, on pourrait améliorer encore »<sup>58</sup>.

### *Problèmes à soumettre aux spécialistes de la liturgie*

Unanime est le sentiment que dans l'actuelle pratique de la concélébration, il n'y a pas de problème qui demanderait une analyse attentive de la part des experts de la liturgie : « problème d'ailleurs n'est pas le mot », souligne-t-on dans une réponse. Si quatre communautés seulement souhaitent une analyse de la part des spécialistes, nombreux sont, cependant, les problèmes de genres différents et très spécifiques qu'on trouve signalés dans les réponses.

Un problème rappelé d'une manière insistante est le rapport entre le rôle spécifique et primordial du président de l'assemblée eucharistique et celui des concélébrants : « Je souhaiterais – lit-on dans une réponse – que, comme dans l'antiquité, les concélébrants soient plus “discrets”... La façon de faire trop habituelle : les concélébrants qui font concurrence au président, en particulier en le “recouvrant” de leurs voix pour la prière eucharistique, vient sans doute des habitudes anciennes, chaque prêtre tient à dire “sa” messe »<sup>59</sup>. Certains abordent la question des « honoraires » : « Il y a la question quelque peu irritante des honoraires de messe. Il est difficile de préciser aux gens qu'il y a multiplicité d'honoraires pour une seule messe »<sup>60</sup>. Un novice du même monastère se demande : « Pourquoi attacher l'honoraire aux seuls prêtres ? C'est la communauté qui prie ? »<sup>61</sup> Une communauté est de l'avis que « l'œcuménisme pourrait aussi aider à une plus grande intelligence des mystères et de la pratique au quotidien »<sup>62</sup>.

57. Doc. 24, 9.

58. Doc. 1, 8.

59. Doc. 13, 2.

60. Doc. 22, 4.

61. Doc. 22, 4.

62. Doc. 23, 4.

D'autres problèmes sont cités en ordre dispersé. Une question de vocabulaire : « Je me demande si les difficultés (lorsqu'il y en a) ne viennent pas d'un problème de vocabulaire plutôt que de la pratique elle-même. Si le mot "concélébration" était théologiquement et ecclésiastiquement bien compris, la réalité serait bien vécue »<sup>63</sup>. Une question qui va au-delà des monastères : « Revoir le pourquoi et le comment de "concélébrations hyper-géantes" autour du Pape, par exemple. Qu'est-ce qui empêche que quelques-uns seulement célèbrent, et que les autres participent et communient de fait ? »<sup>64</sup> On adresse aussi un appel aux spécialistes : « Surtout pour ceux qui ont vécu la "messe privée", le positif de la concélébration est immense. Les mises en question éventuelles par les "spécialistes" doivent être faites, je pense, avec beaucoup de délicatesse et de prudence, pour ne pas blesser ceux pour qui la concélébration est un inestimable trésor »<sup>65</sup>. Un moine pose, enfin, des questions relatives à l'aspect ecclésiologique de la concélébration et à la théologie eucharistique que comporte la forme orale de ce rite : « Le but de la concélébration n'est-il pas de signifier et construire l'unité et la communion entre deux Églises, lorsque leurs évêques se visitent ? Et la communion entre un évêque et son *presbyterium* et les paroisses qu'il a confiées à ses prêtres ? En quoi cela est-il transposable pour des moines-prêtres qui n'ont pas ce rôle de rassembleurs de la communauté, de gouvernement ? Les concélébrations sont rares dans le clergé séculier, est-ce aux moines à donner ce signe ? En outre, le fait qu'il ait été prescrit que chaque prêtre concélébrant doive prononcer les paroles de la consécration correspond à la théologie qui voit d'abord dans le prêtre celui qui "fait le corps du Christ"... Il y a là une modification importante du sens de la concélébration par rapport à celle de l'Église primitive : au lieu de partir de l'Eucharistie célébrée ensemble, on part de chaque prêtre individuel, de son

---

63. Doc. 24, 9.

64. Doc. 23, 4.

65. Doc. 20, 2.

sacerdoce. Il y a plutôt l'exercice "ensemble" d'un "pouvoir", possédé par plusieurs. On a certes dit que, lors d'une concélébration, il n'y a qu'une seule messe ; on n'a pas toujours cette impression. Ne suis-je pas passé trop vite de ce rôle de symbolisation de l'unité des Églises et du *presbyterium* à celui de symbolisation de l'unité du sacerdoce ? »<sup>66</sup>.

### Évaluation de l'enquête

Un premier élément d'évaluation d'une enquête consiste en ce que, dans le langage technique de la science statistique, on appelle la *valeur modale* (ou mode), c'est-à-dire la valeur qui revient avec le plus de fréquence dans les réponses au questionnaire. La valeur modale de notre enquête sur la concélébration eucharistique dans les monastères est la suivante : dans un monastère français, la concélébration est pratiquée quotidiennement selon le rite officiel en vigueur depuis 1965. Les moines, laïcs et ordonnés, sont satisfaits du rite et le considèrent comme le signe de communion de toute la communauté. Les moines ordonnés voient dans la concélébration un lieu privilégié d'expression et d'exercice de leur ministère. Dans l'ensemble, la pratique actuelle de la concélébration est considérée comme cohérente avec les plus récentes acquisitions de la théologie eucharistique, de l'ecclésiologie et de la théologie des ministères. Pour cette raison, elle ne pose pas de problèmes qui demanderaient une analyse attentive de la part des liturgistes ou des théologiens en général. Il s'agit là de la valeur modale, en d'autres termes du résultat de l'enquête : pour la majorité donc, la pratique actuelle de la concélébration eucharistique dans les monastères ne pose pas de problèmes.

Cependant, l'intérêt d'une enquête, on le sait, ne se réduit pas à établir la valeur modale et la pensée de la

66. Doc. 12, 3 ; étant donné la longueur de la citation, nous avons omis les nombreuses phrases que l'auteur a mises entre parenthèses.

majorité ; chaque valeur énoncée possède un relief propre et spécifique. En d'autres termes, ce qui fait l'intérêt de notre enquête n'est pas simplement le fait que pour la majorité la concélébration ne pose aucun problème, mais plutôt que les problèmes, les difficultés et les questions évoquées par une minorité à l'égard de la concélébration rejoignent les axes majeurs du débat en cours au niveau scientifique, tant au niveau de la théologie eucharistique que de l'ecclésiologie. En particulier, la question relative à la fréquence du rite de la concélébration qui, dans les monastères masculins, est quotidienne. Une des réponses soulève le problème de la fréquence des célébrations eucharistiques en semaine. Dans les réponses au questionnaire comme dans le débat en cours apparaît aussi la question du nombre élevé des concélébrants et le rapport entre ceux-ci et le président de la synaxe. En outre, une sorte de « passivité » du concélébrant est dénoncée par plusieurs, au point que le plein exercice du ministère semble être vécu uniquement quand on préside la concélébration et qu'on prêche la Parole. Le rapport entre ministère presbytéral et concélébration entraîne quasi automatiquement la question relative à l'ordination des moines. Par contre, un certain écart entre les résultats de l'enquête et le débat théologique en cours permet de remarquer que, tandis que les problématiques concernant la théologie eucharistique et la forme orale de l'actuel rite de la concélébration sont très présentes dans le débat, elles sont quasiment inexistantes dans les réponses à l'enquête. Un second élément d'un certain intérêt est l'absence presque totale du rappel et du renvoi à la pratique de la concélébration de l'Église ancienne, ainsi qu'à celle de la tradition liturgique d'Orient, toutes deux fortement marquées par la valeur ecclésiologique qu'elles reconnaissent à la concélébration.

En effet, c'est surtout à partir de la tradition ancienne et de la pratique liturgique orientale que l'histoire et la théologie de la liturgie reconnaissent à la concélébration eucharistique un sens et une valeur ecclésiologiques, c'est-à-dire qu'ils la considèrent d'abord comme le signe liturgique de la communion entre Églises sœurs et la manifestation de la *koinonia* d'une Église locale. Une pratique quotidienne

de la concélébration dans un monastère véhicule-t-elle une telle signification ? Par ailleurs, réinterpréter à la lumière des plus récentes acquisitions de l'ecclésiologie contemporaine le concept d'« unité du sacerdoce », qui selon *Sacrosanctum Concilium* 57 est la raison théologique de notre rite, signifie que l'on comprenne la concélébration eucharistique comme la manifestation liturgique de la nature collégiale du ministère presbytéral. En même temps, d'après *Presbyterorum ordinis* 7, la concélébration est aussi le signe de la « communion hiérarchique des presbytres avec l'ordre des évêques », en d'autres termes de l'unité de mission entre l'évêque et son *presbyterium*. Or, si on applique ce principe aux moines qui chaque jour concélébrent, une question surgit aussitôt : les moines ordonnés, qui appartiennent à une communauté monastique, forment-ils un *presbyterium* ? La théologie des ministères ne nous dit-elle pas qu'il n'y a pas de *presbyterium* sans l'évêque qui le préside ? La concélébration eucharistique dans un monastère peut-elle être le signe liturgique de l'unité d'une Église locale ou la manifestation de la nature collégiale du *presbyterium* ? Ces questions montrent le statut « ecclésiologiquement singulier » dans lequel se trouve le ministère presbytéral des moines par rapport à ce que la théologie affirme de la nature de ce ministère et du lien essentiel entre ministère presbytéral et ministère épiscopal.

Cela dit, dans un monastère, il y a cependant des circonstances très rares où il devient censé de manifester liturgiquement « l'unité de mission » (et non la collégialité) des moines presbytres entre eux et avec l'évêque diocésain. Une concélébration eucharistique se justifie pleinement lors de l'ordination presbytérale d'un moine, lors des funérailles d'un moine ordonné ou à l'occasion d'une eucharistie présidée par l'évêque du lieu ou un évêque hôte. La concélébration entre l'Abbé du monastère et un Abbé visiteur auquel on cède la présidence de la synaxe est, sans doute, le signe liturgique de la pleine communion de foi et de vie entre les deux communautés.

Comme, du point de vue théologique, la nature synodale de l'Église précède et, en quelque sorte, fonde la nature

collégiale de l'ordre (épiscopal et presbytéral), ainsi dans un monastère l'unité de toute la communauté précède l'unité de mission des moines ordonnés. C'est pourquoi le signe liturgique de l'unité de mission des moines-presbytres reste un élément second (mais non « secondaire ») par rapport à la manifestation de la *koinonia* de la communauté monastique. En principe, les deux éléments ne s'excluent pas, mais leur équilibre est profondément menacé quand le rapport entre concélébrants et assemblée des fidèles n'est pas numériquement proportionné. Une disproportion qui, d'après un certain nombre de réponses au questionnaire, semble être quotidienne dans les célébrations eucharistiques des monastères.

Un dernier point touche une possible dérive de la pratique de la concélébration dans les monastères. Les monastères sont sans doute le lieu où, plus qu'ailleurs, la concélébration est menacée de dérive cérémonielle. Par dérive cérémonielle, on entend l'utilisation du rite de la concélébration comme le moyen pour rendre une liturgie plus ou moins solennelle. À chaque degré de célébration correspond un nombre différent de concélébrants, ou vice versa, le nombre de concélébrants dépend du degré de la célébration. La pratique du monastère que nous avons rapportée au début de cet article semble suivre ce critère.

Cette enquête et ses résultats soulèvent plus de questions que de réponses. En tout cas, ce dossier peut représenter un appui utile pour une réflexion sur la pratique de la concélébration dans nos communautés monastiques. Il est certain enfin que, depuis ses origines, la vie monastique a été un chantier de pratiques liturgiques, de recherche, de réflexion, de conservation et de renouveau ; et cela ne semble pas faire défaut, aujourd'hui encore.

Goffredo BOSELLI

## Questionnaire

### 1. Sur la communauté

Communauté de :

Masculine ou féminine :

Ordre ou congrégation :

Nombre de membres :

Combien de prêtres habituellement :

Les réponses ont-elles fait l'objet d'un échange communautaire ? ou de quelques-uns ?

### 2. Sur celui qui répond

Sexe

Âge

Entré(e) au monastère en

Qualité (supérieur, cérémoniaire, liturge, chantre, professeur, etc.)

Prêtre ou pas :

Si oui, ordonné en :

A pratiqué la non concélébration de manière habituelle ou pas

Pratique la concélébration de manière habituelle ou pas

Depuis quand (année) :

### 3. Questions ouvertes concernant la communauté et ses pratiques :

- 3.1 Pratiquez-vous habituellement la concélébration eucharistique selon le *Ritus servandus in concelebratione Missae...* promulgué par la Congrégation des Rites le 7 mars 1965 ?
- 3.2 Avez-vous introduit des modifications ou des adaptations particulières ? Si oui, de quelle nature sont-elles, et pour résoudre quels problèmes ?
- 3.3 Pouvez-vous décrire votre manière habituelle de pratiquer la concélébration en indiquant la succession des rites et la manière communautaire de les accomplir ? (qui fait quoi ? qui dit quoi ? déplacements ? offices intégrés ?)
- 3.4 Quelle est la fréquence de la célébration : quotidienne, hebdomadaire ou occasionnelle, lors des fêtes seulement, en présence d'un évêque ?
- 3.5 Quelle est l'évaluation que les moines prêtres donnent de la concélébration ? La considèrent-ils comme un lieu privilégié d'expression et d'exercice de leur ministère, ou bien se heurtent-ils à des difficultés et lesquelles ?
- 3.6 Dans votre monastère, célèbre-t-on habituellement des « messes privées » ?
- 3.7 Quelle est l'évaluation de la concélébration faite par les moines laïcs (les moniales) ?
- 3.8 La célébration eucharistique étant l'expression privilégiée de l'unité d'une communauté, la concélébration est-elle vue comme signe de communion ou bien est-elle perçue plutôt comme le rite qui divise les moines entre prêtres et laïcs ?
- 3.9 L'actuelle pratique de la concélébration vous semble-t-elle cohérente avec les plus récentes acquisitions de la théologie eucharistique, de l'ecclésiologie, et de la théologie des ministères ?
- 3.10 Estimez-vous que l'actuelle pratique de la concélébration pose des problèmes qui demanderaient une analyse attentive de la part des spécialistes de la liturgie ?
- 3.11 Autres remarques et opinions...